



Plainte pour non représentation d'enfants

Par **Elodie75**, le **23/09/2023** à **10:55**

Bonjour,

mon ex conjoint a porté plainte pour non représentation d'enfants pour la garde de nos enfants pour l'été dernier. Je précise que j'ai respecté le jugement 15J puis 14 jours soit bien le 29 jours (soit la moitié des vacances)

En fait lui exigeait les enfants en estimant que les vacances devaient aller du vendredi au vendredi en comptant 15 jours soit du 07/07 au 21/07. Sauf que le 07/07 est un jour d'école. Je lui ai expliqué que j'appliquais ce qu'on fait depuis notre séparation soit une 10ains d'année.

Je précise qu'il me chicane pour tout, refuse de me tenir au courant des rendez vous médicaux (suivi médical nécessaire pour un de nos enfants), refuse de payer les soins dentaires (appareil dentaire d'un de nos enfants), me dénigre auprès de qui veut l'écouter (mldecins, profs, aux parents...).

Il me menace devant les enfants (paroles humiliantes...) faisant pleurer nos enfants qui ont peur de lui.

Que faire pour le calmer ? Est ce que je risque quelque chose ? Je lui ai écrit mail et sms

J'en marre je suis à bout.

On est en garde alternée et y me cause souci sur souci.

Que faire ?

Je vous remercie par avance pour tous renseignements que vous pourrez m'apporter

Cordialement,

Par **yapasdequoi**, le **23/09/2023** à **11:30**

Bonjour,

Prenez un avocat afin de mieux vous défendre contre cette plainte.

Vous pouvez aussi saisir le JAF pour demander la résidence permanente.

La GA ne fonctionne que si les parents s'entendent un minimum...